



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Date de convocation : 7 avril 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 7 avril 2023	Nombre de conseillers présents : 16
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 7 avril 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mmes VUITRY, DENOYER, MM. PIERROT, JACQUET.

M. PRAT est parti après la délibération du point 5.

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / V / 8 – 8.9 Conventionnement avec l'association Les 3C **au titre de l'année 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des juridictions financières,
VU le Code pénal,
VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU la loi du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, notamment son article 22,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU les statuts de l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois) dont le siège social est situé en mairie de Cerny, 8 rue Degommier,
VU le projet de convention financière à conclure avec l'association Les 3C au titre de l'année 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter son soutien à l'association Les 3C,
CONSIDÉRANT que l'association répond à un objet d'intérêt général,
CONSIDÉRANT que l'association est ouverte à tous sans discrimination,
CONSIDÉRANT que l'association a un mode de fonctionnement démocratique,
CONSIDÉRANT que le projet de financement public répond à une initiative associative,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**
(MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière au titre de l'année 2023, telle que présentée à l'assemblée, avec l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois), représentée par M. Alain Prat, Président, dont le siège social est fixé en Mairie de Cerny, 8 rue Degommier,

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

